

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics Bordeaux - Cenon - Floirac - Bouchon ferroviaire
Construction d'un nouveau passage souterrain piétons Benauges
consécutif à l'élargissement des voies ferroviaires - Marché n°10 063 U
travaux supplémentaires - Avenant n°1**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la 1ère phase du projet « suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux », il est prévu de mettre à 4 voies la section de ligne Paris-Bordeaux comprise entre la Benauges et la gare de Bordeaux Saint-Jean.

Elle consiste notamment en la réalisation d'un nouveau passage souterrain piétons situé à la Benauges, en remplacement du passage souterrain existant, qui doit être allongé pour supporter les 4 voies ferroviaires, et qui sera élargi au titre des mesures compensatoires du projet pour limiter l'effet de coupure.

Ce projet comprend 2 parties :

- la partie sous le domaine ferroviaire, qui est réalisée par la SNCF
- la partie sous le domaine public de la Communauté urbaine de Bordeaux, qui est réalisée par la Communauté urbaine.

Une convention signée entre la Communauté urbaine et RFF en 2009 confiait à RFF la réalisation des études et la Communauté devait réaliser les études de projet, puis lancer le marché de travaux correspondant et assurer son suivi.

Le financement de la totalité des travaux dont le montant avait été évalué à 1 636 000 € HT, valeur juin 2008 est assuré par RFF.

Après appel d'offres ouvert, la Communauté confiait ces travaux au groupement GTM Sud Ouest TP GC / SOGEA Sud Ouest TP / BTPS Atlantique, par marché n°10 063 U notifié le 13 janvier 2010 pour un montant de 1 187 305 € HT pour un délai de 6 mois.

Des études et des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires par une modification de l'implantation du cadre en cours de marché par la SNCF, par l'adaptation architecturale du puits de jour et des matériaux de parement (carrelage, choisi par l'architecte et imposant un agrafage en supplément du collage), ainsi que des matériaux prévus pour l'étanchéité permettant le raccordement des travaux CUB et SNCF.

Par ailleurs, les travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF ont été réalisés avant les travaux sous maîtrise d'ouvrage CUB. SNCF avait demandé au titulaire de son marché de poser une dalle de fermeture provisoire pour assurer la sécurité avant le démarrage du chantier CUB. Or, cette prestation n'était pas portée à la connaissance de la CUB, et par conséquent, l'enlèvement de la dalle n'était pas prévu au marché.

Ces prestations supplémentaires représentent un surcoût de 79 312 € HT, décomposé comme suit :

- Surcroît d'études techniques : 11 416 € HT ;
- Travaux de jonction des cadres en béton : 14 555 € h.t. et travaux d'étanchéité : 4 552 € HT.,
- Travaux de modification de l'architecture du puits de jour : 9 333 € HT ;
- Etudes méthodes supplémentaires pour le redimensionnement de la station de relevage et le soutènement en terres en pied du talus SNCF : 11 271 € HT ;
- Contrôle des déformations du rideau de palplanches (demande SNCF) : 3 367 € HT ;
- Démontage et enlèvement de la dalle de fermeture en béton armé : 12 377 € HT.
- Agrafage du carrelage : 12 441 € HT ;

Des prestations supplémentaires non prévues au marché :

- Pour pallier les importantes arrivées d'eau et prévenir au possible toute infiltration dans la trémie ouverte, un système de drainage des rampes d'accès, non prévu au marché, est rendu nécessaire pour un montant de 42 790 € HT.

- La repose à l'identique des bordures T3 et du caniveau situés dans l'emprise de la fouille principale n'est pas prévue au marché, et représente une plus-value de 9 017 € HT ;

- La mise en place de fourreaux TPC diamètre 110, à la demande du service CUB Service stationnement et mobilité durable, pour la gestion des feux de circulation (plus value de 1 256 € HT)

- Pour ne pas déroger à la réglementation, il est nécessaire d'ajouter des mains courantes dans les escaliers, pour un montant de 2 688 € HT.

- *Prolongation de délai :*

Le délai d'exécution initialement fixé à 6 mois doit être prolongé de :

- 39 jours au titre des études liées au blindage côté SNCF, sans incidence financière,
- 27 jours au titre de la modification du phasage du blindage de la rampe, qui n'a pu être réalisé en même temps que le cadre (phase travaux),
- 31 jours au titre des retards dus aux intervenants extérieurs (reprise du réseau et création d'un système de télégestion par France Télécom, interventions de la SNCF pour pallier les infiltrations d'eau sur la dalle béton).

Les conséquences financières de cette prolongation de délai sont de 24 050 € HT.

Soit une prolongation de 97 jours

Le délai d'exécution passe à 9 mois et 5 jours.

Le montant global du marché initial est ainsi porté de 1 187 305.00 € HT à 1 346 418.00 € HT.

Le financement de ces travaux est à imputer au Budget Principal - Chapitre 23 - Fonction 8220 - Compte 2315 - CRB KD00 - Programme VD33 de l'exercice en cours.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est consultable pour les Conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction centrale des achats et marchés - 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu la délibération n°2009/0256 du Conseil de Communauté du 29 mai 2009.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 14 mars 2012,

Vu le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

Vu le marché n°10063 U,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'IL convient de prendre en compte les prestations supplémentaires réalisées par le titulaire, tant en phase étude qu'en suivi de travaux, ainsi que la prolongation du délai contractuel ;

DECIDE

ARTICLE 1:

Les termes du projet d'avenant n° 1 précité relatif au marché n° 10 063 U relatif à la construction d'un nouveau passage souterrain piétons Benauges consécutif à l'élargissement des voies ferroviaires sont approuvés.

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n° 1 précité relatif au marché n° 10 063 U relatif à la construction d'un nouveau passage souterrain piétons Benauges consécutif à l'élargissement des voies ferroviaires.

ARTICLE 3:

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts Budget Principal - Chapitre 23 - Fonction 8220 - Compte 2315 - CRB KD00 - Programme VD33 de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 AVRIL 2012**

PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2012

M. ALAIN DAVID